



Guide de l'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC (ASJ-RDC)

Jeune – Recherche – Développement

Ce document a été produit à partir des principes de base et modèle de statut (Blue print) pour les académies nationales des jeunes élaborés par l'Académie Mondiale de Jeunes (Global Young Academy)

I. Contenus

I. Contenus	2
II. Justification de l'établissement de l'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC.....	3
III. Établissement de l'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC (ASJ-RDC)	5
IV. Activités de l'ASJ-RDC	10
V. Résultats attendus de l'ASJ-RDC	11
VI. Mesures de succès pour une Académie Nationale des Jeunes	12
VII. Principes de l'ASJ-RDC	12
VIII. Statuts de l'ASJ-RDC.....	13

II. Justification de l'établissement de l'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC

Les défis scientifiques contemporains bénéficient souvent d'investigateurs issus de milieux et de domaines d'expertise divers. Ainsi, le fait de réunir de jeunes scientifiques talentueux crée de nouvelles opportunités pour de meilleures solutions aux défis nationaux et internationaux. En outre, les échanges de bonnes pratiques entre jeunes scientifiques de toutes les disciplines pourraient élargir les possibilités de développement des carrières des jeunes scientifiques de n'importe quel pays. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place une plate-forme solide permettant aux jeunes scientifiques les plus performants d'interagir, de se coordonner et de s'organiser pour relever ces défis. Les motivations plus spécifiques pour la création de telles jeunes académies peuvent être résumées comme suit :

1. Reconnaissance et soutien globaux

- a. Le concept de rassemblement de jeunes scientifiques excellents a bénéficié du soutien d'organisations et d'organismes scientifiques internationaux, notamment le Partenariat InterAcadémie (*InterAcademy Partnership, IAP*), l'Académie nationale allemande des sciences Leopoldina (*German National Academy of Sciences Leopoldina*), le Forum économique mondial (*World Economic Forum*), l'Académie mondiale des sciences (*The World Academy of Sciences, TWAS*), l'UNESCO, le centre de la commission Européenne pour la recherche commune (*European Commission's Joint Research Centre, JRC*), la Fondation de Alfred Krupp von Bohlen et Halbach, et autres.
- b. Dans un éditorial, le Prof. Bruce Alberta, éditeur en chef de la revue *Science Magazine* a souligné les intérêts des Académies Nationales des Jeunes (ANJs) et a plaidé pour leur soutien.
- c. Des exemples de réussite des ANJs ont déjà été mis en évidence dans plus de 30 pays, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas, au Nigeria, au Soudan, au Japon et en Égypte.
- d. L'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC (ASJ-RDC) sera en liaison avec le réseau mondial des ANJs en pleine croissance, y compris l'Académie Mondiale des Jeunes (AMJ, *Global Young Academy*), ce qui fournira des opportunités aux jeunes scientifiques congolais d'interagir avec les autres jeunes scientifiques du monde.
- e. L'ASJ-RDC procurera de la visibilité et reconnaissance aux jeunes scientifiques congolais, au niveau tant national qu'international, par le truchement de leur affiliation à l'académie nationale et AMJ.

2. Contribution au plan d'action scientifique national

- a. L'ASJ-RDC représentera les jeunes scientifiques congolais dans des réunions sur les problèmes nationaux et internationaux.
- b. L'ASJ-RDC encouragera le débat et la discussion sur les plans d'actions sur la science au niveau national et régional.

- c. L'ASJ-RDC va promouvoir l'éducation de science pour élever le niveau de compréhension de la science par le public.

3. Un symbole d'excellence scientifique

- a. L'ASJ-RDC identifiera et réunira les meilleurs jeunes scientifiques congolais pour promouvoir l'innovation et l'excellence dans la recherche scientifique nationale.
- b. L'ASJ-RDC sera une source de futurs scientifiques chevronnés, suffisamment talentueux pour accroître la capacité scientifique de la nation congolaise.
- c. L'ASJ-RDC fournira des modèles et motivations pour les futurs scientifiques en cours de formation dans des écoles secondaires et universités.
- d. L'ASJ-RDC va récompenser et promouvoir l'excellence au sein des jeunes scientifiques.
- e. De tels développements permettront de renverser "l'exode des cerveaux" parmi les chercheurs talentueux, en reconnaissant leur importance et excellence.

4. Développement national de la science, technologie et innovation (STI)

- a. L'ASJ-RDC encouragera les activités de recherche collaborative et pluridisciplinaire entre les jeunes scientifiques congolais et avec les jeunes scientifiques des autres pays.
- b. L'ASJ-RDC initiera les activités visant à identifier et disséminer les meilleures pratiques et l'excellence dans la recherche scientifique.
- c. Les activités de l'ASJ-RDC susciteront de l'intérêt dans la génération de plus jeunes à entreprendre la carrière scientifique.
- d. Le fait de reconnaître les meilleurs chercheurs congolais sera très encourageant pour ceux derniers de rester focalisés sur le développement des infrastructures de STI en RDC, et offrira une plateforme pour l'accomplissement de leurs buts.

5. Promouvoir la collaboration interdisciplinaire et la représentation

- a. L'ASJ-RDC fournira un réseau permettant aux jeunes scientifiques de disciplines diverses d'interagir et de collaborer aux niveaux national et international.
- b. L'ASJ-RDC encouragera la recherche interdisciplinaire parmi les jeunes scientifiques congolais, les permettant ainsi de cultiver cette habitude dès le début de leur carrière.
- c. L'ASJ-RDC promouvra l'égalité ethnique, culturelle, et des genres ainsi que de la diversité au sein de la jeunesse scientifique.
- d. L'ASJ-RDC facilitera la dissémination des connaissances scientifiques en RDC.

6. Un pont entre les jeunes et seniors scientifiques

- a. L'ASJ-RDC promouvra le mentorat par des seniors scientifiques, assurant ainsi la pérennisation de la communauté scientifique.
- b. L'ASJ-RDC fournira une source des jeunes scientifiques talentueux sur lesquels les seniors scientifiques peuvent se référer pour des collaborations de recherche, des consultations politiques et d'autres activités.

III.Établissement de l'Académie des Sciences pour les Jeunes en RDC (ASJ-RDC)

III.1. Démarche entreprise pour la création de ASJ-RDC

La création de l'ASJ-RDC a été l'apanage de 9 jeunes chercheurs congolais poursuivant leur études de troisième cycle dans des universités de renommée internationale. Comme leurs profils le montrent, ces jeunes congolais ont fait preuve d'une excellence remarquable dans leur cursus tant national qu'international, ce qui leur a octroyé une reconnaissance scientifique mondiale. La démarche poursuivie pour la création de ASJ-RDC est la suivante :

1. Engagement avec l'académie nationale de séniors. Le soutien de membres respectés de l'académie nationale des séniors (Conseil National Scientifique) a été essentiel pour conduire et défendre le processus initial d'établissement de ASJ-RDC.
2. Mise en place du comité des jeunes scientifiques excellents, ayant fait leurs preuves dans les services sociaux et scientifiques, pour accomplir l'établissement de l'ASJ-RDC. Ces jeunes scientifiques excellents ont été sélectionnés parmi les lauréats des grands prix, les serveurs des groupes nationaux ou les participants à des réunions de haut niveau. Ce comité a pu faire participer les parties prenantes (membres et dirigeants de l'académie nationale de séniors, AMJ et bailleurs de fonds potentiels), établir un comité de sélection initial et organiser la première assemblée générale.
3. Entretien avec l'AMJ. Ces jeunes congolais ont pu entretenir en permanence avec les membres de AMJ ayant une expérience pratique de la création des ANJs.
4. Demande des soutiens financier et administratif pour les activités de l'ASJ-RDC auprès de l'académie nationale de séniors, du gouvernement, de fondations philanthropes et / ou de chefs d'entreprise intéressés par le développement des jeunes scientifiques et la fondation scientifique du pays. L'indépendance de l'ASJ-RDC a été respectée comme un principe important dans la négociation du financement, afin que les activités et décisions prises par l'ASJ-RDC restent distinctes des considérations de financement et autres.
5. Lors de la première assemblée générale, ces jeunes scientifiques ont élu un comité directeur et établi les principes de base et statuts de l'organisation (le guide de l'ASJ-RDC).
6. Création d'un site Web pour la diffusion et échange des informations sur l'ASJ-RDC.

III.2. Profils des jeunes scientifiques fondateurs de l'ASJ-RDC

1. Mr Christian Nkanga Isalomboto

Agé de 29 ans, Mr Nkanga est/a :

- Assistant de Recherche du Chef de Département de Chimie à *Rhodes University*, Grahamstown (Afrique du Sud).
- Assistant de premier mandant en Sciences Pharmaceutiques à l'Université de Kinshasa (RDC).

- Détenteur des diplômes de Pharmacien de l'Université de Kinshasa (RDC) et de Master en Chimie Médicinale à *Rhodes University* (Afrique du Sud).
- Doctorant en Chimie Médicinale, travaillant dans le domaine de « nanotechnologie pour la délivrance ciblée et contrôlée des médicaments », à *Rhodes University*, dont la thèse est couramment sous examen pour la collation de grade doctoral prévue le 12 Avril 2019.
- Participé et présenté ses résultats de recherche dans plus de 10 conférences/congrès chimio-pharmaceutiques, ayant eu lieu tant en Afrique du Sud que dans certains pays Européens.
- Ecrit et co-écrit une dizaine d'articles scientifiques (dont certains sont disponibles sur sa page ORCID : <https://orcid.org/0000-0001-7712-478X>), et son tout premier Chapitre de livre vient d'être accepté pour publication dans un livre sur les "liposomes" (son intérêt de recherche principal) par *IntechOpen* (Londres, Angleterre).
- Détenteur du prix de "Next Generation Scientist for 2018", octroyé par *Novartis & University of Basel*, Bale (Suisse).
- Détenteur du prix de "SACI Postgraduate Medal for 2017", octroyé par *South African Chemical Institute* (Afrique du Sud).
- L'un des 30 participants de "2017 Winter School on Antimicrobial Resistance and Diagnostics Challenge", organisé par *University of Edinburgh* (Edinbourg, Ecosse).

2. Ms Tania Bishola Tshitenge

Agée de 28 ans, Ms Bishola est/a :

- Assistante dans le département de Biologie de l'Université de Kinshasa (RDC).
- Détentrice des diplômes de licence en Biologie de l'Université de Kinshasa (RDC) et de Master en Biotechnologie moléculaire de l'Université de Nairobi (Kenya).
- Doctorante en Biologie Moléculaire à l'*University of Heidelberg* (Allemagne). Son domaine de recherche concerne les agents anti-infectieux et la régulation de l'expression des gènes.
- Porte-parole des excellents étudiants congolais (Ecole primaire, secondaire, licence, master et doctorants) bénéficiaires de la Bourse d'Excellence Bringmann aux Universités Congolaises BEBUC, 2016-2018.
- Eté participante de "2016 Cell Networks Summer School Program" organisé par *University of Heidelberg* (Déroulé au sein du laboratoire du Professeur Christine Clayton).
- Eté participante de "2015 ZIBI Summer School on Pathogen-Host Interplay", supporté par une bourse de DAAD et organisé par *International Max Planck Research School for Infectious Diseases and Immunology* (IMPRS-IDI), Berlin (Allemagne).
- Co-écrit l'article suivant : Koto-te- Nyiwa Ngbolua, ***Tshitenge T. Bishola*** et al., 2014. Ethnopharmacological Survey, *In vitro* anti-sickling and free radical scavenging activities of *Carapa procera* DC stem bark (Meliaceae). *Nova Journal of Medical and Biological Sciences*, 3 (1): 1-9.

- Co-écrit l'article suivant : Koto-te- Nyiwa Ngbolua, ***Tshitenge T. Bishola*** et al., 2014. *In vitro* antisickling and free radical scavenging activities of *Pentaclethra macrophylla* Benth (Fabaceae). *Journal of Advancement in Medical and Life Sciences*, 1 (2): 1–6.

3. Mr Freddy Bangelesa Fefe

Agé de 27 ans, Mr Freddy Bangelesa est/a :

- Assistant académique à l'Ecole de Santé Publique, Kinshasa (RDC).
- Détenteur des diplômes d'Ingénieur Agronome de l'Université de Kinshasa (RDC) et de Master en Systeme d'Information Geographique de *University of Witwatersrand* (Afrique du Sud).
- Doctorant en Sciences Naturelles, dans le domaine de changement climatique et sécurité alimentaire, à l'*University of Würzburg* (Allemagne).
- Co-écrit l'article: Kafuti C., Bolaluembe P., Belesi H., Ifuta S. and ***Bangelesa F.*** 2016. Impact of industrial logging on specific diversity and floristic composition of a tropical rainforest, case of Cotrefor-Alibuku concession forest in DRC. *Revue Scientifique et Technique Forêt et Environnement du Bassin du Congo*, 7: 18-27.
- Ecrit et présenté : ***Bangelesa, F.***, Adam, E. and Knight, J. 2017. Prediction soil organic carbon content using field spectroscopy measurement and random forest regression in a degraded mountain landscape in Lesotho. *6th International Conference on Organic Matter*, 3–7 September 2017, Harpenden (United Kingdom).

4. Mr Alain Bapolisi Murhimalika

Agé de 26 ans, Mr Alain Bapolisi est/a :

- Assistant de premier mandant en Sciences Pharmaceutiques à l'Université Officielle de Bukavu (RDC).
- Manager du laboratoire de recherche de Chimie Médicinale Organique à *Rhodes University* (Afrique du Sud).
- Détenteur d'un diplôme de Pharmacien de l'Université Officielle de Bukavu (RDC).
- Etudiant de Master en Chimie Médicinale, dans le domaine de délivrance des médicaments, à *Rhodes University* (Afrique du Sud).
- Été porte-parole adjoint des excellents étudiants Congolais (licence, master et PhD) bénéficiaire de la bourse d'Excellence BEBUC en 2017 (RDC).
- Détenteur du prix de meilleur poster du 5^{ème} Symposium Africain de Pharmacie organisé par la Fédération Internationale des Etudiants en Pharmacie, 2016, Mombasa (Kenya).
- Auteur de l'ouvrage suivant: ***Alain Bapolisi Murhimalika***, 2016, Challenges Faced by the Democratic Republic of the Congo's Higher Education and Perspectives Brought by BEBUC – A Student's Point of View, in *The Democratic Republic of the Congo-Problems, Progress and Prospects*, LIT Verlag, Berlin (Allemagne).

- Co-écrit : Christian I. Nkanga, **Alain M. Bapolisi**, Nnamdi I. Okafor, Rui W.M. Krause (2019)"General perception of liposomes: formation, manufacturing and applications". Chapitre de livre accepté pour publication dans le livre intitulé : Liposomes - Advances and Perspectives, ISBN 978-1-78984-495-5. Editor Angel Catala, *IntechOpen*, London (England).

5. **Hervé Lekuya Monka**

Agé de 34 ans, Mr Hervé Lekuya est/a :

- Chirurgien général qualifié qui poursuit le programme de Fellowship en Neurochirurgie dans la Collaboration entre la Société de Neurochirurgie de l'Ouganda et l'Université de Duke-Neurochirurgie, basée à l'Hopital Mulago, Kampala, Ouganda, sous la tutelle du programme régional de COSECSA (Collèges des Chirurgiens de l'Afrique Orientale, Centrale et Australe).
- Spécialiste en Chirurgie Générale à l'Université de Makerere, Kampala (Ouganda).
- Détenteur de diplôme professionnel de Médecine Tropicale et d'Hygiène (DTM&H) avec la bourse de l'Afrique de l'Est de London School of Hygiene and Tropical Medicine (LSHTM), dispensé à Moshi (Tanzanie) et à Kampala (Ouganda).
- Bénéficiaire de la bourse de NuVasive pour les résidents en Neurochirurgie pour 3 mois de recherche et d'observation clinique en Neurochirurgie Spinale à Weill Cornell Neurological Surgery, New York City (Etats-Unis).
- Co-écrit l'article : Ronald Mbiine, Ronald Kabuye, **Hervé Monka Lekuya** and William Manyillirah, 2018. Tuberculosis as a primary cause of esophageal stricture: a case report. *Journal of Cardiothoracic Surgery* 13 (58): 1-5.
- Auteur de l'article : **Hervé Monka Lekuya** et al., 2018. Degloving injuries with versus without underlying fracture in a sub-Saharan African tertiary hospital: a prospective observational study. *Journal of Orthopaedic Surgery and Research* 13 (2): 1-12.
- Co-écrit l'article : Ronald Mbiine, Rose Alenyo, Olive Kobusingye, Job Kuteesa, Cephas Nakanwagi, **Hervé Monka Lekuya** et al., 2017. Intra-abdominal hypertension in severe burns: prevalence, incidence and mortality in a sub-Saharan African hospital. *International Journal of Burn Trauma* 7(6):80-87.
- **Hervé Monka Lekuya** et al., 2013. Adverse effects of HAART observed in HIV patients at the University Hospital of Kinshasa (French article translated). *Annales Africaines de Médecine*, Université de Kinshasa; Faculté de Médecine, 2013; B.P. 834 Kinshasa XI, www.anafrimed.cd.

6. **Ms Salomé Kahindo Mwanamolo**

Agée de 26 ans, Ms Kahindo est/a :

- Assistante de premier mandat à l'Université Catholique du Graben de Butembo (RDC).
- Détentrice des diplômes de licence en Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Catholique du Graben de Butembo (RDC) et de Master en Economie de

développement agricole, de l'environnement et Alimentation à Montpellier SupAgro, Université de Montpellier 1 (France).

- Doctorante en Sciences Economiques, dans le domaine d'Agriculture, environnement et gestion des espaces ruraux, à l'Université de Bourgogne, Franche-Comté, Dijon (France).
- Eté participante aux 12^{èmes} journées de recherches en Sciences sociales organisées par la Société Française d'Economie Rurale (SFER) à Nantes en décembre 2018 sur l'innovation en Agriculture au sens large, incluant l'alimentation, l'environnement, les territoires ruraux, la pêche et les forêts.
- Occupé le poste d'enseignant vacataire en 2018, à l'Université de Bourgogne Franche-Comté en Sciences Economiques (Economie des espaces ruraux), Dijon (France).
- Eté participante à la conférence-débat organisée à Montpellier en collaboration avec Agropolis International, Montpellier SupAgro et EcomNewsMed, à l'occasion de la parution du livre de Jean-Louis Guigou, président de l'IPEMED co-écrit avec l'économiste Pierre Beckouche sur « Afrique-Méditerranée-Europe : La verticale de l'avenir » le 12 mars 2018.
- Eté participante, en tant que collaborateur-chercheur, au projet "North Kivu Market News Service, NKMNS", du « Center on Conflict and Development », ConDev de l'Université de Texas, Bureau de l'Est de la République Démocratique du Congo, Butembo (RDC) de novembre 2016 – avril 2017.
- Détentrice du *BEBUC Award 2017* : Prix d'excellence octroyé par le programme de Bourse d'Excellence Bringmann aux Universités Congolaises, BEBUC.

7. Mr Blaise Pascal Zirimwabagabo Migabo

Agé de 27 ans, Mr Zirimwabagabo est/a :

- Assistant de premier mandat et Secrétaire du Département de droit public à l'Université Officielle de Bukavu, Bukavu (RDC).
- Détenteur d'une licence en droit public (Université Officielle de Bukavu) et d'un Master en droit des affaires internationales, Université Panthéon-Assas Paris 2 (France).
- Participé au séminaire sur les réformes du régime des investissements internationaux et l'arbitrage Etat-investisseur en Afrique et en Asie, Institut Africain de droit international, en 2018 à Arusha (Tanzanie).
- Eté auditeur de l'Académie de droit international de La Haye, Cours d'été de 2017, en droit international privé (Pays-Bas).
- Participé au Séminaire de la Commission de Droit international de l'ONU en 2017 à Genève (Suisse).
- Participé au Séminaire de l'Institut Africain de droit international pour les enseignants-chercheurs du droit international en Afrique, en 2016 à Accra (Ghana).
- Diplômé du Programme des Cours régionaux de l'ONU en droit international pour l'Afrique, en 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie).
- Participé et obtenu le Prix du meilleur étudiant aux Cours intensifs en droits humains, droit international pénal et justice transitionnelle, en 2015 à Goma (RD Congo).

- Ecrit : **B.P. Zirimwabagabo Migabo**, 2017. Invest in Vietnam: A Review of Foreign Investment Policies in Vietnam. *UEL Law Journal*, pp.34–50.

8. Mr Florent Tshibwid A Zeng

Agé de 26 ans, Mr Tshibwid est/a :

- Détenteur d'un diplôme de Médecin Généraliste à l'université de Lubumbashi (RDC).
- Candidat à la Spécialisation/Maitrise en Chirurgie Pédiatrique, à l'université de Lubumbashi (RDC).
- Détenteur de *2018/2019 BEBUC Award for masters* : Prix d'excellence octroyé par le programme de bourse d'excellence BEBUC, pour sa spécialisation en chirurgie pédiatrique.
- Détenteur de Bourse d'Excellence Bringmann aux Universités Congolaises (BEBUC) : Bourse d'étude octroyée par l'ONG Germano-Congolaise *fUNIKIN* en Mars 2013 et renouvelée en 2014, 2015 et 2017.

9. Mr Georges Kasay Muhindo

Agé de 27 ans, Mr Kasay est/a :

- Assistant de premier mandat à l'Université Officielle de Ruwenzori (RDC).
- Détenteur des diplômes de licence en Géologie à l'Université Officielle de Ruwenzori (RDC) et de Master en Géologie à l'*University of Nairobi* (Kenya).
- Membre du *Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty Organization* (CTBTO) et *International Geothermal Association-East Africa Branch* (IGA-ERB).
- L'un des participants du *Training Course on Exploration for Geothermal Resources*, tenu au Kenya par *United Nations University-Geothermal Training Program* (UNU-GTP), *Kenya Generating Electricity Limited* (KENGEN) and *Geothermal Development Company* (GDC).
- Gagné une bourse pour le stage professionnel en affiliation avec l'*International Seabed Authority* (ISA) en République de Maurice.

IV. Activités de l'ASJ-RDC

1. Organiser des réunions régulières pour ses membres afin de gérer l'ASJ-RDC, discuter des problèmes qui préoccupent les jeunes scientifiques dans leur pays et promouvoir la recherche interdisciplinaire.
2. Mobiliser les jeunes scientifiques potentiels (diplômés de premier cycle, jeunes chercheurs, pré-doctorants, doctorants potentiels) par le biais des séminaires publics, enrichissant l'enseignement scientifique, les échanges internationaux, les stages et l'encadrement.
3. Fournir des services de conseil aux jeunes chercheurs afin de développer leur potentiel de carrière en recherche.

4. Devenir facilitateurs d'opportunités supplémentaires pour le développement de carrière dans la recherche en utilisant des liens avec le *GYA*, l'*IAP* et d'autres institutions internationales et nationales.
5. Développer et gérer une base des données nationale pour des événements scientifiques, des opportunités de financement et des ressources.
6. Produire des publications scientifiques sur des questions d'intérêt national dans des revues et magazines appartenant et gérés par l'académie nationale, en faisant connaitre les activités de ASJ-RDC et de *GYA*.
7. Profiter des liens avec l'académie nationale de séniors pour initier des discussions entre les jeunes scientifiques et les décideurs nationaux (gouvernements), des dirigeants d'entreprises et des représentants des médias.
8. Engager le gouvernement, les universités et les écoles dans des programmes de vulgarisation de l'éducation scientifique.
9. Connecter avec des programmes d'enseignement scientifique dans d'autres pays et envisagez de partager des expériences et des programmes d'échange possibles.

V. Résultats attendus de l'ASJ-RDC

1. Documentation sur les questions concernant les jeunes scientifiques (exemple : recherche académique, emploi, financement, environnement, économie et le développement de carrières).
2. Fourniture d'une plateforme efficace aux interfaces entre science-entreprises et science-politique
3. Collaboration entre les scientifiques (jeunes et séniors) et les organisations de science au niveau national et international pour travailler sur des questions scientifiques et régionales.
4. Promotion et identification des futurs leaders scientifiques.
5. Transfert gratuit d'informations et de connaissances sans ingérence politique, économique et culturelle.
6. Intégration entre les pays développés et les pays en voies de développement à travers la coopération avec les autres académies (ANJs et l'AMJ).
7. Programmes d'échange et de formation pour accroître la qualification des jeunes scientifiques au niveau mondial.
8. Autonomisation des femmes dans la science, que ce soit en supprimant les contraintes auxquelles elles font face ou en abordant les problèmes de leur progrès, de leur société et de leurs familles.
9. Accroître les investissements dans la science et dans les scientifiques en tant que ressources renouvelable fructueuses pour la croissance future des pays.
10. Renforcement de la compréhension du public et l'exposition de la science, les deux avec un regard sur les sujets clés, comment la science fonctionne ainsi que son rôle dans la société et attirer les générations futures à poursuivre leurs carrières dans la recherche scientifique.

11. Reconnaissance et encouragement des jeunes scientifiques remarquables et prometteurs en milieu de carrière, qui pourraient autrement être éclipsés par l'importance de scientifiques séniors.

12. Accroissement de la visibilité des jeunes scientifiques auprès de leurs pairs du monde entier par le biais de l'ASJ-RDC et l'AMJ, ainsi que de la communauté scientifique en général.

13. Mise en place de programmes de recherches interdisciplinaires entièrement dirigés par les jeunes scientifiques dans le pays, ainsi que par d'autres pays à travers l'AMJ.

14. Création d'un lien pour faciliter les programmes d'échange, le partage d'installations, la littérature actuelle, et l'expertise parmi les jeunes scientifiques du pays, ainsi que d'autres pays à travers l'AMJ.

VI. Mesures de succès pour une Académie Nationale des Jeunes

1. Nombre de jeunes scientifiques qui deviennent membres de l'ASJ-RDC
2. Nombre de projets interdisciplinaires nucléés à travers les activités de l'ASJ-RDC
3. Nombre de jeunes scientifiques qui participent aux projets internationaux
4. Nombre d'activités publiques organisées (les ateliers, les forums, les documents de conseils politiques, etc.) pour résoudre les problèmes d'importance immédiate sur la société (par exemple le climat, la pauvreté, la santé, etc.)
5. Nombre de rapports de recherche (documents, déclarations, publications, livres, procédures, etc.) émanant des activités de l'ASJ-RDC
6. Impact et résultats des recherches soutenues
7. Impact et résultats de l'interaction entre les membres de l'ASJ-RDC

VII. Principes de l'ASJ-RDC

1. Représentant

L'ASJ-RDC devra être composé d'un groupe de scientifiques en début de carrière, avec l'objectif d'inclure les scientifiques de partout au pays et pour la représentation inclusive du genre, de la race et des disciplines scientifiques.

2. Indépendant

L'objectif primordial de l'ASJ-RDC devra favoriser l'indépendance des jeunes scientifiques congolais en début de carrière. L'ASJ-RDC devra agir et opérer indépendamment du gouvernement, des autres académies, des sources de financement et des entreprises, bien qu'en travaillant en collaboration avec ces institutions pour avoir un impact dans la société. L'ASJ-RDC ne devra pas viser un objectif lucratif.

3. Fonctionnement basé sur la science

En tant que scientifiques, les membres de l'ASJ-RDC devront chercher des réponses aux problèmes de la société par des solutions fondées sur les preuves. Les membres devront viser à

développer et intégrer les idées novatrices et politiques fondées sur la science dans les débats intéressant aussi bien les jeunes scientifiques que la communauté au sens large.

4. Excellence

Le membre de l'ASJ-RDC devra être élu en fonction de son expérience avérée de contributions exceptionnelles à la science et de son potentiel en tant que scientifique, ainsi que de son engagement au service public. L'ASJ-RDC devra rechercher la plus haute qualité dans ses activités.

5. Impact

Pour être efficace, l'ASJ-RDC devrait se concentrer sur les activités qui intéressent les jeunes scientifiques et dans les domaines où les jeunes scientifiques peuvent contribuer de façon à traiter des questions présentant un intérêt pour la société, aux niveaux local et international. Les intérêts de l'ASJ-RDC pourraient varier largement des problèmes allant de l'interface science-société au développement des carrières de jeunes scientifiques et à la promotion de la recherche interdisciplinaire.

VIII. Statuts de l'ASJ-RDC

Préambule

La science contemporaine vise à traiter des problèmes de plus en plus complexes. Ces défis nécessitent souvent la participation d'enquêteurs issus de milieux et de domaines d'expertise différents. En outre, le progrès scientifique nécessite souvent la coordination des politiques et des inputs ou le support des différents secteurs de la société. Cependant, le début de la carrière scientifique a tendance à favoriser la spécialisation et la concentration académiques. Rassembler de jeunes scientifiques de différentes disciplines, ainsi que des représentants d'entreprises, des médias et des gouvernements, peut compenser cette pression exercée pour se différencier des autres disciplines et sociétés. En plus, les échanges d'idées entre les disciplines et les cultures diverses sont attendus pour élargir les opportunités pour les jeunes scientifiques congolais, accroître la capacité scientifique et contribuer au développement du pays. L'ASJ-RDC travaillera comme une plateforme pour promouvoir ces objectifs entre les jeunes scientifiques et représenter leurs voix dans les dialogues d'une importance nationale et internationale.

§1. Fondation

Voici comment est constituée l'ASJ-RDC dans le cadre des Académies Nationales de Science. L'ASJ-RDC est autonome en ce qui concerne le contenu de ses activités académiques et s'organise en consultation avec son président. L'ASJ-RDC n'est supervisé par aucun organe de l'académie scientifique des séniors. Ses membres ont le statut de « Membre de l'ASJ-RDC », et ne sont membres, ni ne seront ultérieurement élus automatiquement en tant que membres de l'Académie Nationale des Sciences.

§2. Objectifs

Les objectifs de l'ASJ-RDC sont :

1. Donner la voie aux jeunes scientifiques congolais en :
 - Servant de canal par lequel ses membres participeront activement à l'élaboration des politiques.

- Encourageant les interactions avec les organisations de média, à travers les ateliers, les stages et les partenariats d'emploi.
- Formulant des déclarations sur les questions scientifiques d'importance nationale et mondiale.
- 2. Promouvoir la science en tant qu'une carrière de choix pour les jeunes congolais en :
 - Reconnaisant comme modèles les jeunes scientifiques exceptionnels de tous les pays.
 - Elaborant les politiques visant à supprimer les obstacles à la participation des femmes, des minorités ethniques et des autres groupes sous représentés à la science.
 - Identifiant les futurs leaders de la science.
- 3. Promouvoir la capacité scientifique de la RDC en :
 - Assurant la promotion de la science, en tant que moteur du développement économique.
 - Renforçant les capacités de la recherche scientifique
 - Soutenant les programmes d'échange de jeunes scientifiques entre institutions, à l'échelle tant nationale qu'internationale, afin d'accroître la base de compétences scientifiques.
- 4. Encourager le développement des approches novatrices, pour la résolution des problèmes d'importance nationale et internationale, en :
 - Favorisant la collaboration internationale et interdisciplinaire entre les jeunes scientifiques.
 - Organisant des ateliers régionaux et tropicaux.
 - Encourageant le gouvernement, les fondations de recherche et autres organisations philanthropiques à canaliser les ressources dans les projets identifiés.
- 5. Tout autre objectif qui concerne les jeunes scientifiques, que l'assemblée générale décide de promouvoir.

§3. Adhésion

- A. L'ASJ-RDC est composée de membres qui ont tous le droit de voter et d'exercer tous leurs droits au sein de l'académie.
- B. Les membres de l'ASJ-RDC doivent être sélectionnés pour un mandat de 4 ans.¹
- C. Le nombre de membres à sélectionner chaque année doit être décidé annuellement.
- D. L'ASJ-RDC ne doit pas être constitué de plus de 200 membres.
- E. Les nominations des adhérents doivent être faites par les autres Académies Nationales des Jeunes, les Académies Nationales de Science, les sociétés scientifiques internationales, les agences de financement, les corps professionnels et autres institutions scientifiques de renommée tel que décidé par le comité de sélection. L'objectif primordial est de viser à ce que tous les candidats méritants aient la possibilité d'être nommés. Les auto-nominations sont également considérées.
- F. Les critères de nominations incluent tout ce qui suit :

1. Un PhD ou une équivalence en sciences naturelles, ingénierat, sciences sociales, lettres ou humanités ou une expérience équivalente dans un environnement de recherche ;
2. Une excellence scientifique vérifiable par le parcours et des réalisations attendues dans le futur ;
3. Engagement manifesté de faire la différence dans le monde ou la société ;

4. Avoir obtenu son PhD à moins de 45 ans et être dans maximum 7 ans post PhD au moment d'adhésion à l'ASJ-RDC. Les candidats déviant significativement du profil désiré devront fournir des arguments valables de prise en considération.

G. Sélection des candidats

1. Le short-listing des candidats nominés et la décision finale de sélection des candidats doivent être conduits par un comité formé du Comité Exécutif (Comité de Sélection), et peut inclure un représentant de l'IAP.

2. les critères majeurs de sélection devront être l'excellence scientifique et l'engagement au service tel que mentionnés aux points 3F(2) et 3F(3).

3. Dans les limites établies par le point 3(F2), le comité de sélection devra chercher à maximiser une représentativité de région, de discipline et du genre.

H. Membres affiliés à l'ASJ-RDC sont des jeunes licenciés nommés chaque année par le Comité Exécutif pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois. Les critères de nomination sont : avoir un parcours académique excellent (au moins une distinction dans le cursus) et une passion pour la promotion de la science pour la communauté congolaise.

§ 4. Assemblée Générale

A. L'Assemblée Générale est la haute instance de décision de l'ASJ-RDC ; l'Assemblée Générale sera habilitée, sous réserves des dispositions de cette constitution, à prendre des décisions sur toutes les affaires affectants l'ASJ-RDC.

B. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'ASJ-RDC.

C. L'Assemblée Générale est habilitée :

1. D'amender la constitution de l'ASJ-RDC à la majorité au 2/3 des participants au vote ;
2. D'établir les règles et les règlements des différentes structures de l'ASJ-RDC ;
3. D'élire le Comité Exécutif et Co-présidents ;
4. De mettre fin à l'appartenance des membres individuels, si un membre nuit aux intérêts de l'ASJ-RDC, à la majorité au 2/3 des participants au vote ;
5. De prendre toute décision nécessaire pour promouvoir les objectifs de l'ASJ-RDC, selon sa constitution ;
6. D'exercer tout autre droit découlant de la loi ou la constitution ;

D. L'Assemblée Générale devra se tenir au moins une fois par an (ci-après : La Réunion Générale) à un endroit fixé par le Comité Exécutif. La notification devra être envoyée au moins trois mois avant la réunion.

E. Le Comité Exécutif peut convoquer une Réunion Générale Extraordinaire de l'Assemblée Générale et devra le faire à la demande d'un-tiers des membres. Le Comité Exécutif peut décider si la Réunion Générale se tiendra virtuellement, de manière à assurer l'intégrité du processus de vote.

F. Toute proposition de point à discuter dans la Réunion Générale suggérée par un membre et adressée aux Co-Présidents au moins quinze jours avant la réunion doit

être sur l'agenda de la réunion. Le Comité Exécutif peut inscrire à n'importe quel moment des points additionnels sur l'agenda.

- G. L'Assemblée Générale ne peut prendre des décisions formelles que si au moins un tiers de ses membres participent à la Réunion Générale. Sauf disposition contraire de la constitution, l'Assemblée Générale devra décider sur la majorité des votes, les abstentions ne sont pas considérées comme votes.
- H. Les résolutions de l'Assemblée Générale devront être documentées sous forme de minutes qui seront distribuées à tous les membres immédiatement après la réunion.
- I. Les Co-Présidents de l'ASJ-RDC président toutes les Réunions Générales.

§ 5. Co-Présidents

- A. L'Assemblée Générale devra élire deux Co-Présidents
- B. Les Co-Présidents devront présider les réunions de l'Assemblée Générale et du Comité Exécutif suivant une répartition des tâches convenue entre eux.
- C. En cas de mésentente non résolue entre les Co-Présidents, les Co-présidents devront soumettre le problème au Comité Exécutif.
- D. Les Co-Présidents représentent l'ASJ-RDC au jour le jour, et assument la fonction du staff administratif.
- E. Si un Co-Président démissionne avant la fin de son mandat ou s'il n'est pas en mesure d'assumer sa fonction, le Comité Exécutif devra nommer un de ses membres comme Co-Président par intérim pour le restant du mandat du Co-Président original.

§ 6. Comité Exécutif

- A. Sur base des dispositions de la constitution et des décisions de l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif devra entreprendre des initiatives et actions qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'ASJ-RDC.
- B. Le Comité Exécutif devra être composé de deux Co-Présidents et de neuf membres additionnels élus par l'Assemblée Générale.
- C. Le Comité Exécutif est en charge de développer la direction stratégique de l'ASJ-RDC, et devra assumer toute la responsabilité ses programmes et activités.
- D. Le Comité Exécutif peut exercer le plein pouvoir concernant la gestion et l'administration de l'ASJ-RDC à l'exception des pouvoirs appartenant spécifiquement à l'Assemblée Générale.
- E. Le Comité Exécutif devra, particulièrement, être responsable de :
 1. Décider sur le temps et le lieu des réunions de l'Assemblée Générale ;
 2. Préparer l'agenda des réunions de l'Assemblée Générale ;
 3. Mettre en application les décisions prises par l'Assemblée Générale ;
 4. Obtenir les fonds pour les programmes et activités de l'ASJ-RDC ;
 5. Approuver les programmes et les activités ainsi que leurs budgets ;
 6. Assurer que les dépenses actuelles sont en accord avec ces budgets ;
 7. Faire des communiqués au nom de l'ASJ-RDC.

- F. Le Comité Exécutif peut mettre en place des dispositions ou des comités *ad hoc* et nommer un secrétaire, un trésorier et d'autres officiers autant qu'il lui semble nécessaire pour la répartition de ses tâches et responsabilités.
- G. Le Comité Exécutif sera responsable de la collecte des fonds, gestion des comptes et budgets, et devra donner un rapport fiscal annuel à l'Assemblée Générale.
- H. Le Comité Exécutif devra décider par majorité des voix, les abstentions n'étant pas considérées. Dans l'intervalle entre les réunions un vote peut être reçu par e-mail, appel en conférence ou autre moyen virtuel. Lors d'un vote par e-mail, une non-réponse devra être considérée comme une abstention.
- I. Les résolutions du Comité Exécutif devront être documentés sous forme de minutes et mises à disposition pour inspection par les membres de l'ASJ-RDC.

§ 7. Procédures d'élection des Co-Présidents et du Comité Exécutif

- A. L'élection pour les postes des Co-Présidents et du Comité Exécutif devra se faire pendant chaque Réunion Générale régulière par bulletin de vote secret.
- B. Les Co-Présidents et les autres membres du Comité Exécutif sont élus pour un mandat qui expire à la fin de la Réunion Générale régulière qui suit la réunion pendant laquelle ils ont été élus. Ils peuvent être réélus.
- C. L'Assemblée Générale devra élire deux membres comme Co-Présidents.
- D. Les deux premiers candidats à avoir les plus de votes, les abstentions n'étant pas considérés comme votes, seront élus Co-Présidents.
- E. Après l'élection des Co-Présidents, le Comité Exécutif devra être élu. Chaque membre participant à l'Assemblée Générale aura à voter jusqu'à neuf candidats pour le Comité Exécutif.
- F. Les 9 membres ayant reçu le plus grand nombre des votes seront élus.
- G. Au cas où deux ou plusieurs candidats ont le même nombre de voix et un seul ou quelques un parmi eux doivent être élus, ces candidats vont se faire face dans une élection séparée pour les postes libres.
- H. L'Assemblée Générale peut définir des règles détaillées pour les élections.

§ 8. Alumni

- A. Les anciens membres de l'ASJ-RDC sont des alumni.
- B. L'Assemblée Générale devra déterminer les rôles et privilèges des alumni.

§ 9. Langues : Le Français est la langue de travail de l'ASJ-RDC.